



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1017

Lyon 9e - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association "Animation - Loisirs-Retraités" (ALR9), relative à la mise à disposition d'un local à usage de bureaux et de salle de réunion pour ses adhérents au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge - EI 09 032

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1017 - LYON 9E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "ANIMATION - LOISIRS-RETRAITES" (ALR9), RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAUX ET DE SALLE DE REUNION POUR SES ADHERENTS AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE SIS 6 RUE DU CHAPEAU ROUGE - EI 09 032 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^e, parcelle cadastrée BL 150, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 09 032 et relevant du domaine privé communal.

L'Association « Animation-Loisirs-Retraités » (ALR9) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour objet de proposer des activités de loisirs aux retraités du 9^e arrondissement, en collaboration avec les comités et clubs existants sur l'arrondissement.

Le 31 décembre 2006, l'Association « Les Déchaînés » a quitté le local qu'elle occupait depuis 1948 au sein de l'immeuble sis 6 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^e. Suite à cette libération, l'Association « Animation-Loisirs-Retraités » a sollicité la Ville de Lyon afin de pouvoir utiliser cet espace pour y exercer ses activités.

Aussi, par convention en date du 14 mai 2007, la mise à disposition à titre gratuit de ce local de 57 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble susmentionné a été décidée par la Ville par délibération n° 2007/7611 du 2 avril 2007.

Il convient aujourd'hui d'actualiser les modalités financières de ladite mise à disposition et plus précisément, celles relatives à la refacturation des charges inhérentes à son occupation, par la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre onéreux.

La valeur locative annuelle du local suscitée s'élève à la somme de 5 610 €, outre charges et taxes.

Toutefois, la Ville de Lyon souhaite continuer à apporter son soutien à cette association qui contribue au développement du lien social de proximité entre les retraités des associations du quartier de Vaise.

C'est pourquoi, il vous est proposé de mettre le rez-de-chaussée dudit local à disposition de l'Association « Animation-Loisirs-Retraités » à titre gratuit

-hormis les charges- et ce, à compter du 1^{er} avril 2015, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la délibération n° 2007/7611 du 2 avril 2007 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit -hormis les charges- susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Animation-Loisirs-Retraités » (ALR9), concernant la mise à disposition du rez-de-chaussée du local situé 6 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^e, à compter du 1^{er} avril 2015, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY